Envoyé en préfecture le 30/05/2023
Reçu en préfecture le 30/05/2023
Publié le
ID : 974-219740222-20230527-18_20230527-DE

EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU SAMEDI 27 MAI 2023

Affaire n° 18-20230527 **Modification du plan de financement des travaux de la retenue collinaire de Piton Sahales**

NOTA /

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée dans le hall d'accueil de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

30 mai 2023

Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités – Article L.2121-25

Date de convocation

le 19 mai 2023

Nombre de membres

- en exercice : 49
- présents : 35
- représentés : 12
- absents : 2

L'an deux mille vingt-trois, le samedi vingt-sept mai à neuf heures quarante, les membres du Conseil Municipal de la commune du Tampon, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Madame Laurence Mondon, 2ème adjointe

Étaient présents :
Laurence Mondon, Gilberte Lauret-Payet, Marie Héléna Genna-Payet, Marcelin Thélis, Marie-Lise Blas, Mansour Zarif, Liliane Abmon, Dominique Gonthier, Sylvie Leichnig, Maurice Hoarau, Jean Richard Lebon, Sylvie Jean-Baptiste, Marie-Claire Boyer, Daniel Maunier, Henri Fontaine, Jean-Pierre Thérincourt, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé, Mimose Dijoux-Rivière, Jean-Pierre Georger, Albert Gastrin, Serge Técher, Francemay Payet-Turpin, Serge Sautron, Eric Ah-Hot, Evelyne Robert, Noëline Domitile, Régine Blard, Doris Técher, Allan Amony, Nadège Schneeberger, Gilles Fontaine, Jean-Yves Félix, Gilles Henriot, Monique Bénard, Nathalie Fontaine

Étaient représentés :
André Thien-Ah-Koon par Marie-Lise Blas, Jacquet Hoarau par Jean Richard Lebon, Charles Emile Gonthier par Marcelin Thélis, Augustine Romano par Laurence Mondon, Bernard Picardo par Liliane Abmon, Patrice Thien-Ah-Koon par Marie Héléna Genna-Payet, Catherine Turpin par Mimose Dijoux-Rivière, Martine Corré par Maurice Hoarau, Véronique Fontaine par Daniel Maunier, Jean-Philippe Smith par Serge Sautron, Josian Soubaya Soundrom par Gilberte Lauret-Payet, Nathalie Bassire par Gilles Fontaine

Étaient absents :
Jack Gence, Patricia Lossy

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Gilberte Lauret-Payet a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Envoyé en préfecture le 30/05/2023
Reçu en préfecture le 30/05/2023
Publié le
ID : 974-219740222-20230527-18_20230527-DE

Affaire n° 18-20230527 **Modification du plan de financement des travaux de la retenue collinaire de Piton Sahales**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la délibération n° 09-20210717, approuvée par le Conseil Municipal relative au plan de financement de l'opération retenue coralliaire de Piton Sahales,

Vu le rapport n°18-20230527 présenté au Conseil Municipal du 27 mai 2023.

Considérant que les estimations de l'opération sur lesquelles s'est référée la maîtrise d'œuvre étaient basées sur des prestations avant la période de pandémie,

Considérant que les prix des matériaux et des prestations ont suivi l'évolution du coût des transports,

Considérant que la consultation des entreprises lancée sur cette opération a révélé une augmentation significative du coût d'objectif tenant compte de cette évolution,

Considérant que la commune a sollicité le 21 avril 2023 le Conseil Départemental afin de réajuster la subvention au titre du FEADER,

Considérant que dans son courrier en réponse en date du 25 avril 2023, le Conseil Départemental a sollicité le nouveau plan de financement de la retenue Piton Sahales qui se décompose de la manière suivante :

Désignation des prestations	Montant des prestations HT	Financement FEADER
Travaux de la retenue	20 399 721,80	100,00%
Suivi maîtrise d'œuvre	280 390,00	
Surveillant à pied d'œuvre	123 331,30	
Mission coordination sécurité et protection de la santé protection	50 000,00	
Mission suivi environnemental	70 000, 00	
Total	**20 923 443,10**	

Le Conseil Municipal,
réuni le samedi 27 mai 2023 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

Envoyé en préfecture le 30/05/2023
Reçu en préfecture le 30/05/2023
Publié le
ID : 974-219740222-20230527-18_20230527-DE

Entendu l'exposé de la Présidente de séance,

Après en avoir débattu et délibéré

Approuve à l'unanimité

Article 1 le nouveau plan de financement de l'opération, tel que détaillé ci-dessus,

Article 2 En vertu des articles L.2122-21 et L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire ou un adjoint délégué par lui est habilité à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Gilberte LAURET
Date de signature : 30/05/2023
Qualité : Vice-Présidente

Par délégation de fonction,

Signé électroniquement par : Jacquet HOARAU
Date de signature : 30/05/2023
Qualité : Premier Adjoint au maire

MAIRIE DU TAMPON
RÉUNION